



DÉPARTEMENT ROCK-POP

Edition 2022/2023



Table des matières

Personnes de contact.....	3
Formation instrumentale et vocale Rock-Pop.....	4
Chorale Rock-Pop.....	7
Histoire Rock-Pop	8
Combo Rock-Pop.....	9

PERSONNES DE CONTACT

CHEF DE SECTION

David Laborier (dlaborier@vdl.lu)

ASSISTANT AU CHEF DE SECTION

Pascal Schumacher (paschumacher@vdl.lu)

FORMATION INSTRUMENTALE ET VOCALE ROCK-POP

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Romain Heck (basse rock-pop)

M. Rainer Kind (drumset rock-pop)

Mme Jennifer Scavuzzo (chant rock-pop et chorale rock-pop)

M. David Laborier (guitare rock-pop)

M. Michel Reis (piano rock-pop)

ORGANIGRAMME

Division inférieure – 2e cycle

- Inférieur 3.1 (30')
- Inférieur 3.2 (30')
(en cas de réussite : **CERTIFICAT DE PASSAGE DU 2^E CYCLE**)
- *Inférieur 3.3 (30') (en cas de non réussite de l'année Inférieure 3.2)*
- Inférieur 4.1 (60')
- Inférieur 4.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2E CYCLE**)
- *Inférieur 4.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Inférieure 4.2)*

Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1.1 (60') / Moyen spécialisé 1.1 (60')
- Moyen 1.2 (60') (en cas de réussite : **CERTIFICAT DE PASSAGE DU 3^E CYCLE**) / Moyen spécialisé 1.2 (60') (en cas de réussite : **CERTIFICAT DU 2^E PRIX**)
- *Moyen 1.3 (en cas de non réussite de l'année Moyen 1.2) / Moyen spécialisé 1.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Moyen spécialisé 1.2)*
- Moyen 2.1 (60') / Moyen spécialisé 2.1 (60')
- Moyen 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3^e CYCLE**) / Moyen spécialisé 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} PRIX**)
- *Moyen 2.3 (en cas de non réussite de l'année Moyen 2.2) / Moyen spécialisé 2.3 (en cas de non réussite de l'année Moyen spécialisé 2.2)*

Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)
- *Supérieur 3 (en cas de non réussite de l'année Supérieur 2)*

Diplôme de concert

- Concert 1 (90')
- Concert 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME DE CONCERT**)

Précisions

- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur du 1er ou du 2e cycle. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les 2 premiers cycles est limité à 9.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur des divisions moyenne et moyenne spécialisée. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les divisions moyenne ou moyenne spécialisée est limité à 5. Des dispositions spéciales (admission, nombre d'années d'études) sont prévues pour les élèves qui changent de la division moyenne à la division moyenne spécialisée et vice versa.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

CHORALE ROCK-POP

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Réservé aux élèves en chant rock-pop, ayant passé l'examen d'admission au cours individuel

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Chef de chœur : Mme Jennifer Scavuzzo

HISTOIRE ROCK-POP

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : à définir

ORGANIGRAMME

Degré moyen

- Moyen 1 (120')
- Moyen 2 (120') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**)

COMBO ROCK-POP

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans

Test d'admission : OUI (élèves du département musiques actuelles)

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Jennifer Scavuzzo, Rom Heck, Rainer Kind

ORGANIGRAMME

Division inférieure – 2e cycle

- Inférieur 3 (60')
- Inférieur 4 (60')

Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1.1 (60') / Moyen spécialisé 1.1 (60')
- Moyen 1.2 (60') / Moyen spécialisé 1.2 (60')
- Moyen 2.1 (60') / Moyen spécialisé 2.1 (60')
- Moyen 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3^e CYCLE**) /
Moyen spécialisé 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} PRIX**)

Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)

Evolution à l'intérieur du cursus d'études « Combo »

- Les études de Combo sont obligatoirement accompagnées de la continuation des études en branche instrumentale et cela en principe à un niveau égal ou plus avancé.
- De manière générale, le concours de Combo se fait au plus tard pendant l'année scolaire qui suit le concours instrumental du même niveau.